



REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIVERT

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer au championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM Inter Jeune, LUE, NJ. Ils devront être en possession soit du guidon d'or, soit du CASM et avoir l'autorisation de leur Ligue Régionale.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Dans le cadre du Championnat de France Minivert, seront organisées 2 catégories :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - Catégorie 65cc : | 35 pilotes maximum |
| - Catégorie 85cc : | 35 pilotes maximum |

Age des pilotes :

Minimum : 8 ans

Maximum : 12 ans

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).

Machines :

La cylindrée imposée est 65cc maximum pour la catégorie 65cc et 85cc maximum pour la catégorie 85cc (cylindrée aux normes constructeurs).

Des contrôles techniques pourront être effectués sur les épreuves.

Les plaques numérotées des machines devront être :

- Catégories 65cc et 85cc : Numéros blancs sur fond bleu (numéros aux normes FFM).

Les machines des catégories 65cc et 85cc devront posséder la cylindrée d'origine, le diamètre des roues, 12 pouces arrière en 65cc et 14 ou 16 pouces arrière en 85cc, le reste étant libre.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2016 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France Minivert 2016 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE EPREUVES

Le jour de l'épreuve, les pilotes ne pourront rouler que dans la catégorie dans laquelle ils se sont engagés.

Pour chaque catégorie :

Essais :

Une séance d'essais libres et une séance d'essais chronométrés seront organisées. Les essais chronométrés sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille.

Manches :

Deux manches de 15 mn plus 1 tour seront organisées. Les manches devront être séparées par un intervalle de 1h30 minimum.

Classement :

Toutes les manches compteront pour le classement final.

ARTICLE 5 - HORAIRES**La veille de l'épreuve :**

- 13h30 - 20h00 : Contrôles Administratif et Technique

Le jour de l'épreuve :

- 08h40 - 08h55 : Essais libres 15 mn – Catégorie 85cc
- 09h00 - 09h15 : Essais libres 15 mn – Catégorie 65cc

- 10h10 - 10h20 : Essais Chronométrés 10 mn (pour l'entrée en grille) – Catégorie 85cc
- 10h20 - 10h25 : Tests de départ 5 mn
- 10h30 - 10h40 : Essais Chronométrés 10 mn (pour l'entrée en grille) – Catégorie 65cc
- 10h40 - 10h45 : Tests de départ 5 mn

Manches :

- *Catégorie 85cc :*
- 13h50 : H -10 Tour de reconnaissance
- 14h00 : 1^{ère} Manche 15 mn + 1 T

- *Catégorie 65cc :*
- 14h30 : H -10 Tour de reconnaissance
- 14h40 : 1^{ère} Manche 15 mn + 1 T

- *Catégorie 85cc :*
- 15h30 : H -10 Tour de reconnaissance
- 15h40 : 2^{ème} Manche 15 mn + 1 T

- *Catégorie 65cc :*
- 15h50 : H -10 Tour de reconnaissance
- 16h00 : 2^{ème} Manche 15 mn + 1 T

La remise des prix se fera immédiatement après la 2ème manche de la catégorie 65cc. Aucune exception ne sera acceptée.

Le club devra prévoir une coupe pour les 3 premiers du classement de la journée de chaque catégorie.